

Championnat de France Vétérans 2016/2017

Féminin et masculin

Art 1 - Organisation

A- Ce Championnat se déroule en 3 phases :

- Phase 1 **Championnat Départemental : 22 janvier 2017 (date limite)**
- Phase 2 **Championnat Régional : 18 et 19 mars 2017**
- Phase 3 **Championnat de France : 3 et 4 juin 2017**

B- La participation au Championnat Départemental est obligatoire pour une éventuelle qualification au Championnat Régional.

C- La participation au Championnat Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

D- Dans chacune des phases départementale, régionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art. 2 - Les Joueurs (ses)

A- Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs (ses) licenciés(es) FFBSQ de nationalité française.

B- Les joueurs (ses) étrangers(ères) licenciés(es) F.F.B.S.Q. sont autorisés(es) à participer au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase nationale.

C- Les catégories d'âge pour les 3 phases sont :

- Vétérans 1 : Nés entre le 1^{er} Septembre : 1959 et le 31 Août 1967
- Vétérans 2 : Nés entre le 1^{er} Septembre : 1952 et le 31 Août 1959
- Vétérans 3 : Nés avant le 1^{er} Septembre : 1952

D- Pendant les 3 phases, les Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing spécifique et est la suivante :

Bonus	âge	Bonus	âge	Bonus	âge	Bonus	âge	Bonus	âge
1	66	7	71	13	76	19	81	25	86
2	67	8	72	14	77	20	82	26	87
3	68	9	73	15	78	21	83	27	88
4	69	10	74	16	79	22	84	28	89
6	70	12	75	18	80	24	85	30	90

Art. 3 - Championnat Départemental

- A. Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la 1^{ère} série. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue (ou CSR bowling dans une région multidisciplinaire), en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion Départemental est décerné dans chaque catégorie.
- A- Les quotas de qualification pour la phase régionale sont déterminés par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 60% et un maximum de 85% des participants par catégorie.
- B- Le Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- C- Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de sa région.
- D- Engagement à la compétition : 16 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,20 € l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

Art. 4 - Championnat Régional

- A- Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la 1^{ère} série. Le décalage est déterminé par la ligue (ou CSR) en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B- A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion Régional est décerné dans chaque catégorie. Les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale, ainsi que leurs suivants dans la limite des quotas déterminés par le CNB au prorata des engagements.
- C- La ligue (ou CSR) décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- D- Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3.20 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 5 - Championnat de France

A- Lieu : FONTAINE LE COMTE et BUXEROLLES

B- Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.

C- Déroulement :

- Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
- Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour 12 joueuses et 20 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications sont conservés.
- Finale : sur 4 lignes pour 6 joueuses et 10 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications et demi-finale sont conservés.

D- Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.

E- Forfaits, Repêchage, Modifications :

- Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement régional **jusqu'au 8 mai 2017. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre du classement régional relatif au lieu de la finale nationale**
- Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(es) en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs (ses) d'outre-mer qualifiés (ées).

Art. 6 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC

Dans chaque catégorie, 3 engagements au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2018, seront pris en charge par le CNB.

L'attribution de ces engagements sera effectuée dans l'ordre du classement général sur 16 parties. Les participant(e)s n'ayant pas joué(e)s 16 parties ne pourront pas y prétendre. Les engagements non distribués seront conservés par le CNB.

Art. 7 - Divers

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France
Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.